

## Les bornes de recharge ? C'est parti !

Le SEDI (Syndicat des énergies de l'Isère) a d'ores et déjà installé une quarantaine de bornes de recharge pour véhicules électriques à travers le département. Plus d'une centaine d'autres seront implantées d'ici la fin de l'année 2017. Depuis le lundi 23 janvier 2017, le service de recharge est accessible à tous les utilisateurs.

### Le SEDI, un acteur moteur de la mobilité durable

7 millions de bornes de recharge pour véhicules électriques en 2030 : c'est l'objectif ambitieux fixé par la loi sur la croissance verte en août 2015. Fort de son rôle moteur en matière de transition énergétique, le SEDI a souhaité prendre toute sa part dans la réalisation de cet objectif. En partenariat avec l'ADEME et les collectivités iséroises, il déploie un réseau public de bornes de recharge qui maille le département à raison d'une borne tous les 10 kilomètres.

### Un service pratique et rapide !

Pour accéder au service, il suffit de commander gratuitement son badge de recharge sur [www.sedi.fr](http://www.sedi.fr). Le badge permet de se recharger sur l'intégralité des bornes du SEDI et de bénéficier du tarif très attractif de **3 euros la recharge**. Pour les utilisateurs occasionnels ne disposant pas d'un badge, il est possible de se recharger par carte bleue sans contact ou grâce à son smartphone (QR Code). Le coût de la recharge est alors de 3 euros plus les coûts éventuels de la banque ou de l'opérateur téléphonique.

Le badge de recharge du SEDI donne également accès au réseau eborn, qui regroupe les départements de la Haute-Savoie, de la Drôme, de l'Ardèche et des Hautes-Alpes et qui comprendra fin 2017 **plus de 800 bornes de recharge**.

#### À savoir

Retrouvez la carte des bornes opérationnelles sur [www.sedi.fr](http://www.sedi.fr) (mise à jour en temps réel).

Contact : Isabelle MIARD - 04 58 17 17 15

1 BORNE TOUTS LES 10 KILOMÈTRES

3 EUROS LA RECHARGE

